

**MÉMOIRE**

**SUR LA GESTION  
DE L'EAU AU QUÉBEC**

**PRÉSENTÉ AU BAPE**

**PAR**

**LE COMITÉ EAUX-AGUETS  
DU SCFP, SECTION LOCALE 301**

**MONTRÉAL, LE 10 NOVEMBRE 1999**

# TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	3
Présentation.....	9
Introduction.....	9
Pour une gestion publique.....	11
L'effet de serre et les changements climatiques.....	15
Pour un zeste de CUM dans votre verre d'eau.....	17
Les pesticides en milieu urbain.....	21
Les POR, BPC, PVC, OGM et autres charmantes petites bibittes.....	23
Quelques éléments d'économie d'eau.....	25
Conclusion.....	27
Liste des recommandations.....	28
Documents consultés.....	31
Crédits.....	31
Annexe – Règlement A-4 (Ville de Montréal)	

# RÉSUMÉ

## **Présentation :**

Le Syndicat des Cols Bleus regroupés de Montréal, Section locale 301 s'implique en environnement depuis déjà 10 ans. Nous croyons dans le principe d'un développement urbain durable. Notre section locale représente plus de 8 000 membres (actifs et retraités). Nous représentons dans le domaine de l'eau des membres oeuvrant tant dans la filtration aux usines Atwater et DesBaillets que dans l'usine d'assainissement de Rivière-des-Prairies en passant par les infrastructures d'aqueducs et d'égouts. Dans le ci-devant dossier de l'eau (sa gestion et sa défense) nous sommes impliqués depuis le tout début en 1993-1994, dans la Coalition Montréalaise pour un débat public sur l'eau ainsi que dans la Coalition Eau-Secours. Nous avons fondé un nouveau comité au 301 qui s'appelle «Comité Eaux-Aguets» pour veiller aujourd'hui, demain et après-demain sur notre bien collectif, l'eau (p. 9).

## **Introduction :**

La cause de l'eau et le débat qui l'anime depuis des années prouvent hors de tout doute l'attachement de l'immense majorité de la population non seulement à la gestion publique mais aussi à la ressource-eau. Nous appuyons dans cet esprit la proposition soumise par Ricardo Petrella, dans son Manifeste de l'eau, pour une reconnaissance de l'eau en tant que bien patrimonial mondial de l'humanité. Pour réaliser cette proposition, il faut que sur le plan local nous ayons accès à des systèmes durables et solidaires de propriété, d'appropriation, de partage, de gestion, d'usage et de conservation de la ressource-eau. Voilà pourquoi nous nous portons à la défense de la gestion publique de la production, de l'acheminement et de l'assainissement de l'eau à Montréal (p. 9 et 10).

## **Chapitre 1 - Pour une gestion publique :**

La défense de l'environnement passe aussi par la protection de l'eau et par sa conservation à travers une gestion publique. Nous sommes encore ici en bonne intelligence avec Ricardo Petrella lorsque dans son Manifeste de l'eau, il convie à la mobilisation les syndicats pour éviter que l'eau, source de vie, ne devienne source de profits (p. 24); lorsqu'il en appelle à l'engagement des mouvements associatifs, des scientifiques et des syndicats pour faire la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique (p. 124). M. Petrella peut compter sur nous lorsqu'il souhaite que les syndicats jouent un rôle stimulateur majeur en faveur de la réalisation des objectifs prioritaires du Contrat de l'eau en tant que bien patrimonial commun social (p. 128).

Nous sommes inquiets de ce que nous voyons au Canada, au Québec et ailleurs dans le monde, de ces tendances qui vont dans le sens de considérer l'eau comme une marchandise, comme un bien économique comme un autre, de la privatisation des installations et des systèmes de distribution de l'eau selon les lois du marché. Nous n'avons rien à gagner dans ces tendances mondiales dominées par 3 ou 4 grandes sociétés multinationales.

Pour se prémunir contre les tactiques des lobbies de ces multinationales de l'eau auprès des politiciens et gestionnaires et dans le but de conserver nos droits de citoyens et de travailleurs, nous avons besoin d'un nouveau programme d'infrastructures municipales qui protégera le contrôle public de nos systèmes d'eau.

**De plus, nous voulons nous assurer que l'accès au financement ne soit en aucune circonstance lié à des programmes de partenariat public-privé et nous suggérons même que les villes et les communautés urbaines utilisent la voie d'émissions d'obligations publiques pour obtenir le financement manquant et nécessaire à la réalisation de programmes d'infrastructures urbaines (p. 11 à 14).**

## **Chapitre 2 – L'effet de serre et les changements climatiques :**

Pour être conséquent, à partir du moment où on se montre attaché à la ressource, où on se montre attaché à la gestion publique de l'eau et où on se prononce pour considérer l'eau comme bien patrimonial mondial, il est incontournable de considérer le méga-phénomène de l'effet de serre comme le principal ennemi des réseaux hydrographiques, du cycle de l'eau et des écosystèmes marins et terrestres. Il serait illusoire de penser protéger l'eau si on ne s'attaque pas en même temps aux causes des changements climatiques qui découlent de l'effet de serre et qui menacent déjà notre alimentation en eau. Pensons au niveau du Saint-Laurent de l'été 1999 qui a été à son plus bas niveau depuis que des statistiques sont tenues à ce chapitre (p. 15 et 16).

## **Chapitre 3 – Pour un zeste de CUM dans votre verre d'eau :**

Il faut savoir au départ que le réseau des intercepteurs est sous-dimensionné car il a été conçu en fonction «des périodes de temps sec». Lorsque surviennent des pluies abondantes, ce réseau est débordé donc, les eaux usées vont directement au fleuve sans autre forme de procès. Deux solutions seraient envisageables quoique coûteuses monétairement mais économiques environnementalement : d'abord sur une île le réseau doit être unitaire et ensuite des bassins ou réservoirs de rétention des eaux de pluies doivent être construits afin d'emmageriser l'eau des égouts lors des fortes pluies et ce, dans l'axe des réseaux de drainage.

La station d'assainissement des eaux usées de la CUM atteint une efficacité d'environ 70 % à 85 % dans le traitement des eaux usées avec la méthode physico-chimique. Nous pourrions compléter la partie manquante grâce à l'utilisation de l'ultraviolet et le rentabiliser en l'alimentant grâce à l'énergie d'une mini-turbine de style «au-fil-de-l'eau» installée à même la «rivière» qui parcourt l'usine.

Dans la même veine, nous proposons pour des économies substantielles d'énergie de se servir du débit actuel à l'usine de 2 500 000 m<sup>3</sup>/jour en installant dans la chute de l'effluent 1 ou 2 turbines pour capter l'énergie et alimenter l'usine et ainsi économiser sur le poste de dépense de 5 millions de dollars annuellement au chapitre de l'électricité (p. 17 et 18).

### **Le règlement 87 de la CUM :**

Ce règlement ne devrait pas être soumis à des déréglementations, allègements de normes et assouplissements, comme le souhaite certaines industries de l'île de Montréal. Nous proposons plutôt à la Commission de faire en sorte que l'esprit et la lettre du règlement 87 soient appliqués et étendus à l'ensemble de la grande région métropolitaine au-delà du territoire de juridiction de la CUM. Pour éviter les menaces de délocalisations proférées par certaines industries, nous recommandons que Québec harmonise au niveau du règlement 87 de la CUM les régions de Laval et de la Rive-Sud (p. 18 à 20).

### **Chapitre 4 – Les pesticides en milieu urbain :**

Les biocides (pesticides) en milieu urbain sont une autre source d'inquiétude pour notre comité Eaux-Aguets. D'après nos sources chez plusieurs horticulteurs et horticultrices dans plusieurs quartiers de Montréal, l'utilisation de pesticides dangereux, toxiques, mutagènes et cancérogènes comme le 2,4-D sont toujours utilisés malgré les dénégations des politiciens et gestionnaires dans les médias. Nous nous opposons aussi à l'augmentation du nombre de compagnies dites «d'entretien» des pelouses en ville qui épandent des fertilisants et des pesticides qui jumelées aux activités de la Ville contaminent l'eau. Nous croyons qu'il est grand temps pour la ville de Montréal de recourir à l'éventail des produits et méthodes alternatives aux pesticides mais aussi, comme elle en a la latitude, de réglementer sévèrement les entreprises qui oeuvrent sur son territoire à l'instar de 37 villes au Québec (p. 21 et 22).

## **Chapitre 5 – Les POR, BPC, PVC, OGM et autres charmantes petites bibittes dans l'eau :**

Les POR ou polluants organiques rémanents représentent un danger pour notre santé car ils s'accumulent dans l'eau, le sol, l'air et les plantes. Les POR appartiennent à la famille des organochlorés. Au rang des plus infâmes organochlorés se trouvent le DDT, les BPC, le chlordane et la dioxine. Actuellement, un tiers de la production globale de chlore est destiné à la fabrication du polychlorure de vinyle (PVC). Le PVC est utilisé dans la construction, l'emballage, les automobiles et les jouets. Comme le PVC est le principal utilisateur du chlore et que celui-ci est le précurseur de la dioxine il se trouve être la principale source d'émission de dioxine dans l'environnement. Tout programme d'action sur les POR doit donc s'attaquer aux véritables sources de ces substances et la suppression prioritaire du PVC en fait partie. Voilà pourquoi nous nous opposons à l'utilisation grandissante des tuyaux de PVC dans nos infrastructures d'aqueducs (p. 23 et 24).

## **Chapitre 6 – Quelques éléments d'économie d'eau :**

Outre le fait que l'industrie, les institutions et les commerces sont les plus importants consommateurs d'eau nous pensons que l'ensemble de la population pourrait contribuer à la conservation en posant des gestes qui économise l'eau. Outre des campagnes de sensibilisation, il faudrait que la ville de Montréal fasse circuler et publicise son règlement «A-4» qui interdit entre autre l'arrosage abusif des parterres et de la voie publique. Il faudrait aussi mettre à l'étude la possibilité d'utiliser une eau de moins bonne qualité pour les opérations municipales de lavage des milliers de kilomètres de trottoirs et de rues (p. 25 et 26).

## **Conclusion :**

Le comité Eaux-Aguets du SCFP-301 a tenté de démontrer que face à toutes les atteintes que l'eau et l'environnement subissent nous sommes d'avis que nous pouvons collectivement trouver des solutions grâce à cette clef de voûte que constitue la gestion publique. Nous ne serons jamais en mesure de gérer la planète et ses ressources si on s'en remet à l'appétit des actionnaires de toutes les entreprises soumises à la compétitivité et à la concurrence effrénée entre elles. Cette voie nous mène que vers une dégradation de l'environnement qui atteindra des proportions encore jamais atteintes. Le comité Eaux-Aguets mettra beaucoup d'énergie dans la bataille de l'eau car elle fait partie d'une bataille plus vaste qui est celle de la sauvegarde de l'environnement (p. 27).

Finalement, nous vous avons soumis une trentaine de recommandations (p. 28 à 30) que nous vous prions de prendre en considération dans la rédaction de votre rapport final.

Nous sommes la dernière génération à pouvoir sauver la planète... vous devez en faire partie pour le bien des peuples qui l'habitent.

Merci de votre attention.

Le comité Eaux-Aguets

**«Jusqu'à ce que la douleur le lui enseigne, l'homme ne sait pas quel trésor est l'eau»**

**Lord Byron**

## **Présentation**

Le Syndicat des Cols Bleus regroupés de Montréal, Section locale 301, est impliqué en environnement depuis 10 ans. Nous croyons au principe du développement urbain viable et nous avons agi, milité et sommes intervenus dans plusieurs dossiers tels la gestion écologique des déchets, la lutte à l'effet de serre, la reforestation urbaine, les pesticides, l'efficacité énergétique, le transport en commun, l'étalement urbain, etc...

Concernant le dossier de l'eau, nous sommes impliqués depuis le tout début en 1993-1994 dans la Coalition montréalaise pour un Débat Public sur l'eau et quelques temps après avec la Coalition Eau-Secours. Nous sommes maintenant impliqués pour ce mémoire devant le BAPE (audiences) et au-delà du rapport qu'en fera le BAPE au gouvernement, nous poursuivrons nos travaux pour faire entendre notre position face à l'ensemble des dossiers précités. Nous nous sommes rebaptisés «Comité Eaux-Aguets» du SCFP-301 pour veiller aujourd'hui, demain et après-demain sur notre bien collectif.

Notre mémoire a reçu l'appui de l'Exécutif ainsi que du Conseil syndical, qui réunit les délégués et membres de comités qui représentent les 8 000 membres (actifs et retraités) de notre section locale.

## **Introduction**

Rares et précieuses sont les occasions où se croise et se rencontre l'intérêt de la population, des travailleurs, des écologistes, des groupes communautaires et où l'équité, la justice, le partage ainsi que l'éthique ne sont pas de vains mots. La cause de l'eau et le débat qui l'anime depuis des années prouve hors de tout doute l'attachement de l'immense majorité de la population non seulement à la gestion publique mais aussi à la ressource-eau.

**«Les héros d'aujourd'hui et de demain ne sont pas les plus compétitifs, ni ceux qui parviendront à conquérir davantage de pouvoir financier, commercial, technologique, militaire, mais ceux qui font avancer le bien commun, les droits de tous et chacun à la vie, à la citoyenneté»**

***Ricardo Petrella dans le Manifeste de l'eau, ed. Labor.***

Cette phrase de Petrella campe assez bien nos positions et pour continuer dans le même esprit, nous sommes d'accord et appuyons sa proposition pour la Reconnaissance de l'eau en tant que bien patrimonial mondial de l'humanité.

Pour réaliser cette proposition, **il faut que sur le plan local nous ayons accès à des systèmes durables et solidaires de propriété, d'appropriation, de partage, de gestion, d'usage et de conservation de la ressource-eau**. Voilà pourquoi nous nous faisons les plus ardents apologistes et défenseurs de notre système de filtration, d'aqueduc, d'égout et d'épuration afin que son contrôle et sa gestion demeurent publics.

**Recommandation :**

- 1- Que sur le plan local, nous ayons accès à des systèmes durables et solidaires de propriété, d'appropriation, de partage, de gestion, d'usage et de conservation de la ressource-eau.

# CHAPITRE 1

## POUR UNE GESTION PUBLIQUE

*«Les humains vont-ils maintenant se trouver responsables du fonctionnement du climat, de la composition des océans, de l'air et du sol ? Je pense que notre rôle s'apparente plutôt à celui du délégué syndical. Nous ne sommes ni les intendants, ni les maîtres de la Terre. Nous sommes seulement des ouvriers choisis pour représenter les espèces vivantes de notre planète. Tous les êtres vivants appartiennent à notre syndicat, et s'irritent de la nonchalance diabolique dont l'homme fait preuve vis-à-vis d'eux et de la planète entière.»*

*James Lovelock, président de la Marine Biology Association et créateur de la théorie Gaïa.*

Le syndicat des Cols Bleus regroupés de Montréal s'implique depuis 10 ans dans cette entreprise pour la défense de l'environnement qui est la plus importante de notre époque. Cette défense de l'environnement passe par la protection de l'eau et par sa conservation à travers une gestion publique.

La position du Syndicat des Cols Bleus regroupés de Montréal et de son nouveau comité, Eaux-Aguets, n'est pas un épiphénomène dans un monde de pro-privatisation tous azimuts. En effet, nous apprenons dans le document déposé en juin 1999 par le ministère des relations internationales que le *Public Service International*, un regroupement de fédérations syndicales représentant plus de 20 millions de travailleurs, a lancé un code mondial de l'eau lors de la Journée Mondiale de L'Eau, en 1999. Ce code contient un ensemble de normes sur la qualité des services ainsi que des règles démocratiques, des normes environnementales et des engagements concernant les conditions de travail des employés.

Nous sommes aussi en bonne intelligence avec Ricardo Petrella, lorsque par trois fois dans «Le manifeste de l'eau» il convie la mobilisation des ONG et des syndicats pour éviter la pétrolisation de l'eau afin que l'eau, source de vie, ne devienne pas source de profits (p. 24) et aussi lorsqu'il en appelle à l'engagement et à la coopération des parlements, des mouvements associatifs, des scientifiques et des syndicats pour qu'ensemble nous fassions des pressions sur les gouvernements et les entreprises ainsi que la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique (p. 124). Un peu plus loin, M. Petrella souhaite que les syndicats jouent un rôle stimulateur majeur en faveur de la réalisation des objectifs prioritaires du Contrat de l'eau en tant que bien patrimonial commun social (p. 128).

Nous sommes inquiets de ce que nous voyons au Canada, au Québec et ailleurs dans le monde concernant ces tendances qui vont dans le sens de considérer l'eau comme une marchandise, comme un bien économique comme un autre, de la privatisation des installations et des systèmes de distribution de l'eau selon les lois du marché.

Nous n'avons rien à gagner dans ces tendances mondiales dominées par trois ou quatre grandes sociétés multinationales. Rappelons-nous qu'en France et en Grande-Bretagne, les prix ont monté en flèche suite aux privatisations. Depuis 1989, plus de 105 000 ménages se sont vus privés d'eau en Grande-Bretagne et des sociétés des eaux et des gestionnaires ont été poursuivis devant les tribunaux pour 260 violations de lois sur l'environnement sur une période de neuf ans.

Imaginez, même les cas de dysenterie se sont multipliés par six, suite à la privatisation de l'eau en Grande-Bretagne et les cas d'hépatite ont augmenté également. L'association médicale de ce pays a condamné la privatisation en raison des risques pour la santé.

En France, même scénario : une autre société française des eaux a été reconnue coupable d'avoir fourni de l'eau impropre à la consommation à 5,2 millions de personnes. Les villes dont le réseau d'aqueducs a été privatisé paient 30 % de plus que les villes dont l'eau relève du secteur public.

On entend souvent parler de partenariat privé-public au Québec et ailleurs au Canada mais plusieurs vérificateurs généraux des provinces en sont venus à la conclusion que se sont de faux «partenariats», que les grandes sociétés élaborent pour rendre les réseaux d'aqueducs lucratifs pour elles-mêmes. Les entreprises privées de l'eau savent que le fait d'être propriétaires de réseaux d'aqueducs est l'équivalent pour elles de posséder une machine à imprimer de l'argent !

Il n'y a pas qu'en Europe où il se passe des horreurs financières et environnementales liées à la privatisation. Chez nos voisins de l'Ontario, il y a eu la désastreuse expérience de Hamilton. En décembre 1995, la région de Hamilton-Wentworth a signé un contrat de 10 ans, cédant ainsi l'exploitation de l'entretien du système de traitement des eaux usées de la région à *Philip Utilities Management Corporation* (PUMC). En premier lieu, le contrat, sans appel d'offres, a été signé sans consultation publique. En deuxième lieu, depuis ce temps, les états financiers de PUMC ne sont pas dévoilés publiquement, ce qui fait que les élus et la population ignorent de quelle façon sont dépensés les 18 millions de dollars que paient les contribuables chaque année. En janvier 1996, un déversement d'importance a eu lieu à l'usine de traitement des eaux usées contrôlée par Philip. Lors de cet accident, reconnu comme un des pires désastres de l'histoire du Lac Ontario, 180 millions de litres d'eaux brutes des égouts se sont écoulés dans le port de Hamilton. Six autres déversements se sont produits depuis. Comme si cela ne suffisait pas, après avoir accepté de maintenir les emplois existants et de promettre d'en créer 100 nouveaux, la compagnie Philip a plutôt choisi d'augmenter ses profits en réduisant sa main-d'œuvre de 120 à 58 employés.

Comme plusieurs municipalités ont des difficultés financières et que l'astuce du privé est de se porter en sauveur auprès d'elles en se proposant comme investisseur dans les infrastructures, il faudrait donc se prémunir contre ces tactiques des lobbies des multinationales de l'eau auprès des politiciens et **dans le but de conserver nos droits de citoyens, nous avons besoin d'un nouveau programme d'infrastructures municipales qui protégera le contrôle public de nos systèmes d'eau.**

D'immenses sociétés transnationales examinent la possibilité de faire d'énormes profits à partir des réseaux d'aqueducs du pays, amorçant ainsi un processus de privatisation qu'il nous sera très difficile de renverser. On ne peut se permettre les erreurs de la Grande-Bretagne et de la France. **Il faut donc s'assurer que l'accès au financement ne soit en aucune circonstance lié à des programmes de partenariat public-privé. Nous proposons, grâce au surplus fédéral de plusieurs dizaines de milliards de dollars, ce nouveau programme dans les infrastructures publiques sous gestion publique.**

**Nous proposons** encore que dans tous les programmes fédéraux-provinciaux, pour des travaux municipaux d'infrastructures, qu'en aucune circonstance le financement doit être lié à des programmes de partenariat public-privé ou encore moins à des projets totalement privés. De plus, **nous suggérons que les villes et les communautés urbaines utilisent la voie d'émissions d'obligations publiques pour obtenir le financement** manquant et nécessaire à la réalisation de programmes d'infrastructures urbaines.

Dans le débat sur la supposé suprématie du privé sur le public, il serait intéressant de réentendre ce que disaient deux des experts invités lors des journées thématiques de juin organisées par le BAPE, soit M. Antoine Laporte, chef de la division des eaux de Repentigny et M. Hamel, professeur, INRS. Partant de son expérience comme gestionnaire dans les stations de purification et de traitement des eaux usées de Repentigny, M. Laporte faisait remarquer au chapitre des coûts de main-d'œuvre entre exploitant public et son équivalent privé : «Lorsque vient le temps de calculer les économies potentielles liées strictement à la main-d'œuvre, que l'on prend soin de calculer les effectifs en nombre et de qualité comparable, que l'on ajoute les frais d'administration, les taxes et un profit raisonnable ainsi que l'impôt applicable sur celui-ci aux calculs du privé, la différence devient très ténue. En outre, si on considère que les travailleurs du privé se syndiqueront à leur tour, l'augmentation de leur rémunération globale comblera le fossé entre les deux options dans un avenir prévisible» (transcription du 17-06-1999, paragraphe 175).

M. Hamel va plus loin encore : «Le débat sur la privatisation, finalement, à mon avis, c'est souvent une mauvaise solution à un problème inexistant. On n'a pas de problèmes majeurs au niveau des services municipaux d'eau et je comprends bien qu'on puisse vouloir développer une expertise québécoise pour la vendre à l'étranger, mais enfin, je ne vois pas vraiment l'intérêt qu'auraient les contribuables là-dessus.» (transcription 17-06-1999, paragraphe 1475).

Permettez-nous une dernière citation de M. Hamel sur les questions de concurrence entre public-privé : «Notamment, je vous disais les expériences où on met en compétition et met en concurrence les employés municipaux et le secteur privé et, de façon tout à fait curieuse et amusante, assez fréquemment c'est les employés municipaux qui gagnent, y compris chez madame Thatcher en Grande-Bretagne, y compris aux États-Unis et y compris au Québec» (transcription 17-06-1999, paragraphe 1490).

Pour conclure ce chapitre, il est bon de se rappeler que de tous les arguments, s'il n'en reste qu'un à se rappeler, c'est celui-ci : *Nous produisons une eau de grande qualité, une des moins chères, disponible en qualité et en quantité en tout temps pour tous sans égard aux revenus de chacun.*

### **Recommandations :**

2. Nous recommandons que l'eau soit reconnue comme bien patrimonial mondial de l'humanité.
3. Nous recommandons que Montréal conserve son savoir-faire dans la gestion de l'eau en maintenant publiques autant la gestion que la propriété des infrastructures.
4. Nous recommandons que Québec facilite, aide et promeut auprès des municipalités la gestion publique des installations.
5. Nous recommandons que pour des raisons d'équité, de salubrité, d'accessibilité, de transparence et de démocratie que les installations de filtration, d'épuration, d'aqueducs et d'égouts soient et demeurent de propriété publique et de gestion publique à Montréal et au Québec.
6. Nous recommandons que Québec et le fédéral, grâce au surplus budgétaire de plusieurs dizaines de milliards de dollars du fédéral, relancent le programme sur les infrastructures municipales de 1994-1998 mais sous gestion publique.
7. Nous recommandons que dans tout programme fédéral-provincial pour des travaux municipaux d'infrastructures que l'accès au financement ne soit en aucune circonstance lié à des programmes de partenariat public-privé.
8. De plus, nous suggérons que les villes et communautés urbaines fassent appel à l'émissions d'obligations publiques pour compléter, outre les subventions fédérales et provinciales, les besoins financiers des travaux prévus.

## CHAPITRE 2

### L'EFFET DE SERRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

*«Il arriva que le feu prit dans les coulisses d'un théâtre. Le bouffon vint en avertir le public. On pensa qu'il faisait de l'esprit et on applaudit; il insista; on rit de plus belle. C'est ainsi, je pense, que périra le monde : dans la joie générale des gens spirituels qui croiront à une farce.»*

*Soren Kierkegaard : Ou bien...ou bien...-Gallimard.-*

Pour être conséquent, à partir du moment où on s'inquiète de la ressource, où on se montre attaché à la gestion publique de l'eau et où on se prononce pour considérer l'eau comme bien patrimonial mondial, il est incontournable de considérer le méga-phénomène de l'effet de serre comme le principal ennemi des réseaux hydrographiques, du cycle de l'eau et des écosystèmes marins et terrestres.

Il serait illusoire de penser protéger l'eau si on ne s'attaque pas en même temps aux causes des changements climatiques qui découlent de l'effet de serre et qui déjà, menacent notre alimentation en eau. Pensons au niveau du fleuve St-Laurent de l'été 1999 qui a été à son plus bas depuis que des statistiques sont tenues à ce chapitre.

Le réchauffement de la planète menace nos réserves d'eau potable car même si la température moyenne de la planète a augmenté de 0,5 degré Celsius au cours des cent dernières années, au Canada, l'augmentation a été beaucoup plus rapide : de 1 à 3 degrés Celsius pour les régions plus au nord. Les scientifiques nous expliquent que la température augmente plus vite dans l'hémisphère Nord car la masse terrestre y est beaucoup plus importante et la terre se réchauffe plus vite que les océans. Autre effet pervers de l'effet de serre c'est que celui-ci a des propriétés d'auto amplification : pensons que dans le Nord, le pergélisol (sol gelé en permanence) qui se réchauffe, fond et dégage des quantités phénoménales de méthane et d'autres gaz à effet de serre ne fera qu'amplifier le phénomène.

Mais revenons à notre Saint-Laurent autour duquel s'est bâtie notre nation et à partir duquel s'alimente en eau la majorité de la population actuelle. Et bien, celui-ci sera de un (1) mètre plus bas qu'actuellement et ce, d'ici une génération. Cela veut dire que l'eau salée pénétrera beaucoup plus profondément dans l'estuaire et contaminera les nappes d'eau douce souterraine.

Selon Mme Christiane Hudon, du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada : «Cette baisse de niveau de 1 mètre ou de la moitié du débit faciliterait une remontée vers Montréal des eaux salées de l'estuaire, menacerait des prises d'eau municipales, réduirait l'accès aux milieux humides à toutes les espèces aquatiques et ailées qui en dépendent, en somme, provoquerait un chambardement complet de l'écosystème fluvial.» (Le Devoir 19-09-1999 p.A-1).

Dernièrement, des scientifiques ont déclaré, suite à une expédition à bord du brise-glace *Pierre-Radisson* dans l'Arctique : «L'effet de serre, ce n'est pas une blague». L'océanographe Louis Fortier a été à même de constater que la banquise centrale du Pôle Nord a perdu entre 5 et 10 % de son volume depuis 1960 et M. Fortier ajoute : «Plus elle va fondre, plus elle va fondre vite.» (Le Soleil, mercredi le 13 octobre 1999 à la Une).

Pour nous au SCFP-301, l'effet de serre et ses conséquences sont décriées dans notre journal syndical depuis 10 ans. Nous faisons périodiquement la sensibilisation de nos membres et de l'employeur à ce propos.

Mais il nous faut, ne serait-ce que pour retarder la tendance, prendre des moyens plus coûteux que ce à quoi nous avons assisté ces dernières années. Malheureusement, le Canada, qui est après les États-Unis l'un des plus importants producteurs d'émissions de gaz à effet de serre (per capita), ne respecte pas ses promesses de 1992 qui étaient de se donner 8 ans pour ramener le niveau de gaz émis à ce qu'il était en 1990. Selon Environnement Canada, en 1996, la quantité émise de gaz était de 12 % supérieure au niveau de 1990.

Selon Greenpeace, dès l'an 2000, nous émettrons environ 15 % de plus de gaz à effet de serre qu'en 1990 et tout cela malgré les beaux discours tenus à Kyoto en 1998 et de Rio en 1992.

### **Recommandations :**

9. Nous recommandons que la Commission exige du gouvernement du Québec que celui-ci fasse les pressions voulues sur le fédéral pour atteindre les engagements pris à Kyoto.
10. Nous recommandons que le Québec lui-même, au chapitre de la contribution à l'effet de serre, intervienne au niveau des transports car à lui seul, ce secteur contribue à près de 45 % des émissions de CO<sup>2</sup>.
11. Nous recommandons que la Commission exige de la ville de Montréal la mise en place immédiate du plan de réduction de 20 % des GES sur son territoire d'ici 2002 (Montréal ayant adhéré au Club des 20 %).
12. Qu'à cet effet, tous les employeurs d'importance soient tenus d'élaborer des programmes de co-voiturage à l'attention de leurs employés comme vient de le faire la compagnie Bombardier conjointement avec l'AMT.
13. Nous recommandons que la Commission exige de la CUM un plan de réduction des émissions de GES sur son territoire de 20 % d'ici 2002.

## CHAPITRE 3

### POUR UN ZESTE DE CUM DANS VOTRE EAU

**«J'ai beaucoup mieux à faire qu'à m'inquiéter de l'avenir, j'ai à le préparer»**

**André Vaillancourt, col bleu de la CUM  
et membre du comité Eaux-Aguets**

- La qualité de l'eau se détériore «La Presse, 21-08-1999»
- Beau temps, belle eau «La Presse, 28-08-1999»
- L'eau est bonne...jusqu'à la prochaine pluie «La Presse, 04-09-1999»
- Les égouts déversent des tonnes d'eaux usées tout autour de l'île «La Presse, 11-09-1999»
- Un groupe écologiste critique les données de la CUM sur la qualité de l'eau «La Presse, 16-06-1999»
- Un «E» pour la CUM (dans l'assainissement des eaux) «Le Devoir, 19-08-1999»
- Traitement des eaux : Montréal est la pire des 21 grandes villes canadiennes «La Presse, 19-08-1999»

Ce qu'il faut savoir au départ c'est que le réseau des intercepteurs est sous-dimensionné car il est conçu, pour ce que le jargon des ingénieurs nomme, la période de temps sec. Comme nous le savons tous maintenant, le territoire de la CUM s'étend à la grandeur d'une île au milieu du St-Laurent. **Deux solutions sont envisageables**, quoique coûteuses monétairement nous en convenons, mais économiques environnementalement : **la 1<sup>ère</sup> : sur l'île, le réseau doit être unitaire et la 2<sup>e</sup> : des bassins ou réservoirs de rétention d'eau de pluies doivent être construits afin d'emmageriser l'eau des égouts lors des fortes pluies et ce, dans l'axe des réseaux de drainage.** Là aussi on pourrait avoir recours, grâce au surplus budgétaire du fédéral, au programme d'infrastructures urbaines pour lancer et financer ces travaux nécessaires pour éviter la pollution du fleuve d'abord et le genre de manchettes vues en début de ce chapitre.

La station d'assainissement des eaux usées de la CUM est dotée d'un système physico-chimique, non pour son efficacité mais parce que plus économique. C'est pourquoi le traitement effectué n'atteint qu'entre 70 et 85 % d'efficacité. Ici, nous ne remettons pas en cause le professionnalisme de personne à la station; il n'y a personne en cause ni à blamer. Il n'y a qu'un gigantesque appareil que tous doivent faire fonctionner avec les moyens mis à leur disposition.

Nous connaissons d'assez près le personnel de la station pour vous assurer que dans sa vaste majorité, celui-ci aspire à de plus hauts standards, à de meilleures performances environnementales. **Pour la désinfection, nous préconisons l'ultraviolet. Ce système qui a fait ses preuves**, malgré ses coûts, pourrait être installé en le rentabilisant de la façon suivante : pour l'alimentation en électricité du système ultraviolet il n'y aurait qu'à se munir de mini-turbine(s) horizontale(s) directement dans le cours d'eau de l'usine dont le débit est assez puissant pour les faire fonctionner. Cela ressemblerait aux mini centrales dites «au-fil-de-l'eau».

Par temps sec, le réseau actuel véhicule en moyenne, plus ou moins 2 500 000 m<sup>3</sup>/jour. Cette grosse «rivière», ayant traversé les installations, repart en pure perte pourrait-on dire. **La CUM devrait la harnacher en y installant deux turbines dans les chutes de l'effluent pour en capter l'énergie et pourrait ainsi amortir ses coûts** électriques qui sont un des postes de dépenses important à la station.

Ce coût étant de plus de 5 000 000 \$ de dollars annuellement.

L'amortissement sur une période disont de 25 ans serait largement compensé.

**Autre moyen pour la CUM pour s'aider et nous aider à jouer son rôle environnemental pourrait être d'impliquer la population en émettant des obligations** à défaut d'avoir accès à un hypothétique programme fédéral d'infrastructures urbaines ou pour compenser la partie manquante de celui-ci.

### **Le règlement 87 de la CUM**

Ce règlement qui dicte les droits et devoirs de la CUM en matière de qualité de l'eau, pouvoir délégué par Québec, ne devrait pas être soumis à des déréglementations, allègements de normes, assouplissements et autres subtilités car nous opinons que c'est faire fi ! de la protection de l'environnement. Ce que nous voulons dire ici c'est que le règlement 87 doit s'appliquer intégralement et surtout à l'encontre des industries de son territoire. Nous avons déjà entendu lors d'une séance de la Commission de l'Environnement de la CUM que si les inspecteurs sont trop tatillons avec le règlement 87 que les entreprises et pas des moindres s'installeraient soit sur la Rive-Sud, soit à Laval. C'est révoltant d'entendre ce chantage de délocalisation provenant de porte-parole d'industries qui rejettent des tonnes de contaminants toxiques à l'égout. **Nous proposons donc à la Commission de faire en sorte que l'esprit et la lettre du règlement soit appliqué et étendu à l'ensemble de la grande région métropolitaine au-delà du territoire de juridiction CUM. En somme, nous demandons que Québec harmonise au niveau de réglementation du règlement 87 de la CUM, la région de Laval et de la Rive-Sud, pour s'éviter un «Maquiladoras» autour de Montréal.**

Rappelons-nous que «lorsqu'on installe un système d'égout, naturellement, les industries vont déverser leurs rejets liquides dans les égouts, et conséquemment, les usines d'épuration n'ont jamais été conçues pour traiter les rejets industriels...» (Stéphane Gingras, transcription 70, paragraphe 1175, 09-06-1999).

Toujours d'après M. Gingras, la Commission Mixte Internationale dans un de ses rapports, en ce qui concerne l'Accord sur la qualité des eaux des Grands-Lacs, exige que les industries atteignent le Rejet Zéro des substances toxiques persistantes. **Nous exigeons de même pour la région métropolitaine de la part de nos industries d'atteindre le Rejet Zéro des polluants dans nos égouts et dans le fleuve.**

Nous terminerons ce chapitre sur la CUM pour demander la révision du schéma d'aménagement de la CUM qui ne l'a pas été depuis son entrée en vigueur en décembre 1987. Nous avons été estomaqués d'apprendre que les quelques ruisseaux encore existants sur l'île de Montréal ne sont pas protégés par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables car le schéma d'aménagement n'a pas intégré les modifications de cette politique apportées en 1996. Autre étonnement pour nous la ville de Montréal, de par sa charte, n'est pas tenue à part les écolos et les syndicalos toujours tenus d'avoir le fardeau de la preuve en toutes occasions, n'est pas tenue donc, de se conformer au schéma d'aménagement de la CUM, même si elle est membre à part entière de celle-ci. Qui plus est, son règlement d'urbanisme n'a pas non plus intégré l'ensemble du contenu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (source : Portrait régional de l'eau; Montréal, région administrative 06, par le Ministère de l'Environnement du Québec, avril 1999). **À cet égard, peut-on comprendre que la ville de Montréal, même majoritaire à la CUM puisse «bulldozer» les derniers marais et terres humides comme à Rivière-des-Prairies pour aménager des terrains de golf polluants comme nous le verrons au prochain chapitre. Quoiqu'étonnant, nous devons et vous devez constater que oui !**

#### **Recommandations :**

14. Nous recommandons que tout le réseau d'interception des eaux usées soit unitaire sur le territoire de la CUM.
15. Que des bassins ou réservoirs soient construits pour emmagasiner l'eau des égouts lors de fortes pluies afin que l'usine d'assainissement puisse les traiter par la suite.
16. Que l'on puisse faire les études pour alimenter en électricité un système à l'ultraviolet plus performant que le physico-chimique à l'aide de turbine ou génératrice captant l'énergie du débit du cours d'eau de l'usine.
17. Que ces mêmes études de faisabilité portent aussi sur l'énergie que l'on pourrait retirer de turbines installées sur la chute de 2 500 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau qui tombe à l'affluent de la station pour réalimenter l'usine par sa propre électricité.
18. Que le gouvernement du Québec harmonise les règlements dans la région métropolitaine quant aux rejets des industries en exigeant de la région de Laval et de la Rive-Sud les mêmes contraintes réglementaires que celles contenues dans le Règlement 87 de la CUM.

---

**Recommandations (suite) :**

19. Que le gouvernement du Québec, que la CUM et que la ville de Montréal exigent des industries l'atteinte du «Rejet Zéro» en se donnant les règlements pour y arriver.
20. Que le schéma d'aménagement de la CUM soit révisé et que la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* y soit intégré avec ses modifications de 1996.
21. Que la ville de Montréal soit tenue de se conformer au schéma d'aménagement de la CUM et que son propre plan d'urbanisme intègre l'ensemble de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

## CHAPITRE 4

### LES PESTICIDES EN MILIEU URBAIN

**«Dès lors que l'agent est lâché dans la nature, il est trop tard pour agir»**

***Barry Commoner***

**Les biocides (pesticides) en milieu urbain sont une autre source d'inquiétude pour notre comité Eaux-Aguets.** Au tout début il y a 10 ans, le comité Environnement du syndicat en a fait un de ses premiers dossiers prioritaires. Nous avons fait pression à plusieurs reprises sur les deux administrations Doré et Bourque pour limiter au maximum l'utilisation des pesticides dans nos parcs, espaces verts et terre-pleins. Nous avons toujours proposé l'éradication de l'herbe à poux par fauchage ou arrachage à la main. Malheureusement, d'après nos sources chez plusieurs horticulteurs et horticultrices dans plusieurs quartiers de Montréal, l'utilisation de pesticides dangereux, toxiques, mutagènes et cancérogènes comme le 2-4-D sont toujours utilisés.

**Nous nous inquiétons de l'augmentation du nombre de compagnies «d'entretien» des pelouses qui en ville, épandent des fertilisants et des biocides (pesticides) qui, jumelés aux activités de la Ville, contaminent l'eau.**

En effet, il est effarant de constater que l'ensemble des citoyens utiliserait entre cinq à dix fois plus de produits chimiques toxiques **par arpent que les fermiers** et ce, pour leur parterre seulement.

Trop de pesticides contenant des organochlorés qui sont des substances ayant des propriétés proches de celles des oestrogènes qui peuvent affecter le système hormonal se retrouvent dans le sol, l'environnement et dans l'eau et par conséquent, «jouent un rôle dans le développement du cancer du sein.» -Mme Peggy Land à la conférence mondiale sur le cancer du sein à Ottawa (Le Devoir 29-7-1999). D'après les monographies et autres études scientifiques, en 1960, le taux de cancer était de une femme sur 20 et aujourd'hui, c'est une sur 8. Ce taux est plus élevé dans certaines villes canadiennes comme Sydney en Nouvelle-Écosse, Kingston en Ontario et **MONTRÉAL AU QUÉBEC**. Selon une fiche de renseignements de l'Association américaine de lutte contre le cancer, les enfants risquent 6 fois plus d'avoir la leucémie lorsque des pesticides sont utilisés dans les résidences et les jardins.

De plus, l'usine d'assainissement de la CUM n'est pas en mesure de nous donner ce qui se trouve à l'affluent des eaux de la station de Rivière-des-Prairies en terme de pesticides (M. Robert Trétreault, transcription du 13-05-1999 paragraphe 5715).

Nous croyons qu'il est grand temps pour la ville de Montréal non seulement de réduire au minimum et d'avoir recours à l'éventail des produits et méthodes alternatives aux pesticides mais aussi de réglementer sévèrement, comme elle en a la latitude, les entreprises qui oeuvrent sur son territoire, comme l'ont fait 37 villes à travers le Québec : de Anjou à Westmount en passant par Hudson, etc.

Toujours au chapitre des pesticides, les terrains de golf sont de grands utilisateurs de pesticides et de grands consommateurs d'eau d'arrosage. Malheureusement, quoique Montréal et sa région en compte des douzaines, l'administration Bourque a débuté les travaux pour un nouveau terrain de golf à Rivière-des-Prairies. Nous avons appris que plusieurs terrains de golf aux États-Unis sous l'égide de la Société Audubon obtiennent des certifications environnementales en adoptant d'autres méthodes d'entretien exemptes de pesticides qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau.

#### **Recommandations :**

22. Que Montréal abandonne l'utilisation des pesticides dans ses opérations horticoles.
23. Que Montréal réglemente sévèrement les entreprises d'épandage de pesticides qui oeuvrent sur son territoire.
24. Que Montréal et la CUM exigent la certification environnementale pour les terrains de golfs sur leur territoire.
25. Qu'il y ait une campagne à chaque printemps-été auprès de la population pour les mettre en garde contre l'utilisation des pesticides de tout genre.

## CHAPITRE 5

### LES POR, BPC, PVC, OGM ET AUTRES CHARMANTES PETITES BIBITTES DANS L'EAU.

*«L'adaptation de l'environnement à l'organisme joue dans l'espèce humaine un rôle plus important que l'adaptation de l'organisme à l'environnement»*

*François Gros, François Jacob, Pierre Royer  
Sciences de la vie et société (1980) Le Seuil.*

**Les POR ou polluants organiques rémanents** représentent un danger pour notre santé car ils s'accumulent dans l'eau, le sol, l'air, les plantes et nous en emmagasinons nous-même dans nos gras corporels. Les POR appartiennent à la famille des organochlorés. Au rang des plus infâmes organochlorés se trouvent le DDT, le BPC, le chlordane et la dioxine. Celle-ci est un des POR les plus menaçants. La dioxine est un sous produit émanant des procédés industriels impliquant le chlore. Ces procédés incluent la production et l'incinération du polychlorure de vinyle (PVC) ainsi que le blanchiment de la pâte de papier. Tous ces POR dans l'environnement ont déjà des incidences sur notre santé : changements subtils dans le développement du comportement, des troubles du système immunitaire, des cancers et des atteintes du système reproducteur, etc.

Actuellement, un tiers de la production globale de chlore est destiné à la fabrication du polychlorure de vinyle (PVC). Malheureusement, ce produit à base de chlore connaît une croissance économique partout dans le monde : le PVC est utilisé dans la construction, l'emballage, appareils ménagers, automobiles et jouets. Comme le PVC est le principal utilisateur du chlore et que celui-ci est le précurseur de la dioxine, il se trouve être la principale source d'émission de dioxine dans l'environnement. **Tout programme d'action sur les POR doit s'attaquer aux véritables sources de ces substances et la suppression prioritaire du PVC en fait partie.** Voilà pourquoi **nous nous opposons à l'utilisation grandissante des tuyaux de PVC dans nos infrastructures.** De plus, leur utilisation a démontré qu'il est très difficile de détecter des fuites avec ces tuyaux; «elles présentent un problème que les autres n'ont pas, c'est qu'elles transmettent très mal les bruits de fuite. On a beaucoup de difficulté à localiser une fuite sur une conduite de plastique» (M. Demard, transcriptions du 16-06-1999, p. 114 paragraphe 4680).

Sur les BPC maintenant, il devrait être complètement défendu d'entreposer de quelque manière que ce soit ces produits sur le terrain d'une usine de filtration ou d'épuration d'eau. Actuellement, **il y a sur le site de l'usine DesBaillets une certaine quantité de barils contenant des BPC.** Même si ceux-ci sont entreposés de façon dite sécuritaire dans un bâtiment cadenassé, etc. il n'en demeure pas moins qu'un incendie ou un déversement pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur l'eau dans les réservoirs sous terre. **Il faut que la commission exige immédiatement le retrait de ces barils de ce site et des autres sites au Québec.**

Comme si tout cela ne suffisait pas, voilà que nos savantissimes apprentis-sorciers de l'industrie agroalimentaire comme les multinationales Monsanto, Pioneer, Novartis et DuPont, pour ne pas les nommer avec d'autres, sont à nous concocter de merveilleux petits plats à base de soya transgénique, de maïs transgénique et d'huile de Canola transgénique et combien d'autres savoureux mélanges. On nous fait bouffer actuellement au Québec et au Canada des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) à notre insu. Mais ces plantes transgéniques sont vivantes et une fois introduites dans la nature, elles peuvent muter, se multiplier et se reproduire par croisement avec des variétés environnantes pendant les générations à venir. Oui, mais le lien avec l'eau, direz-vous ? Nous y arrivons : ces organismes pourraient faire des ravages dans les écosystèmes naturels et menacer encore un peu plus la santé humaine car la pollinisation par le gène de résistance à l'herbicide des cultures transgéniques sera transférée aux plantes avoisinantes qui devenant de super plantes nuisibles contre lesquelles on recourra à l'escalade chimique : encore plus d'herbicide pour empêcher les plantes nuisibles d'envahir les cultures transgéniques et encore plus de pesticides dans nos cours d'eau.

#### **Recommandations :**

26. Interdire l'utilisation des tuyaux en PVC dans nos infrastructures d'aqueducs et d'égouts.
27. Le retrait immédiat des BPC entreposés sur quelque site que ce soit d'installation de filtration et d'épuration d'eau.
28. Rendre obligatoire l'étiquetage pour les aliments manipulés génétiquement.
29. Interdire les expériences de cultures transgéniques dans les champs du Québec pour protéger nos cours d'eau.
30. Favoriser la production de l'agriculture biologique pour contrecarrer les OGM au Québec.
31. Protéger et promouvoir la biodiversité au Québec.

## CHAPITRE 6

### QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE D'EAU

*Si la Terre avait la grosseur d'une grosse orange, toute l'eau du monde ne serait représentée sur cette orange que par une minuscule goutte d'eau déposée délicatement à l'aide d'un compte-gouttes»*

*Paul-Émile Victor*

**Le comité Eaux-Aguets aurait souhaité** vous proposer dans un chapitre réservé à cette fin le canevas de ce que pourrait être **une «Charte de l'Eau» au Québec**. Mais l'ampleur du présent mémoire nous empêche de faire toutes les recherches à cet effet. Quoiqu'il en soit, **nous tenons à ce que le Québec adopte une telle charte et nous proposons à la Commission que le gouvernement du Québec avec les groupes concernés par l'eau et l'environnement se mettent à la tâche d'en élaborer le contenu et que la charte soit incluse dans une future politique de l'eau du Québec**. Elle soulignerait les droits et les devoirs de tous et chacun envers la ressource-eau, source de toute vie.

Outre le fait que l'industrie, les institutions et les commerces sont les plus importants consommateurs d'eau, il n'en reste pas moins que l'ensemble de la population pourrait contribuer grandement à la conservation en posant des gestes qui économisent l'eau. Qui n'a pas vu dans son quartier un citoyen, à l'aide de son boyau d'arrosage, pendant des heures repousser les petites saletés devant sa demeure plutôt que de balayer ? Qui n'a pas ragé de voir l'autre voisin arroser jour et nuit sa pelouse alors que des averses sont prévues le lendemain ? Qui a entendu parler du règlement municipal à Montréal qui interdit et limite ces pratiques ?

Il existe bel et bien un règlement «A-4» que personne ne connaît et que personne à l'Hôtel de Ville ne publicise. Il s'agit donc de le mettre en circulation et nous vous le présentons tel que nous l'avons obtenu au Bureau d'Accès Montréal (voir en annexe). Nous croyons aussi qu'il serait avantageux que le Ministère de l'environnement puisse harmoniser ses objectifs de conservation et de protection de l'environnement et de l'eau en faisant intégrer au Code du Bâtiment, par le ministère concerné, toutes les mesures d'économie d'eau (pomme de douche, réservoir de toilette à débit réduit, aérateur sur robinets, etc.).

Aussi, le comité Eaux-Aguets s'est questionné à savoir s'il n'y avait pas moyen d'utiliser une eau de moins bonne qualité que celle des bornes d'incendie pour faire le plein des camion-citernes de nos villes pour le lavage des milliers de kilomètres de trottoirs et de rues, nous attirons votre attention sur le fait qu'un camion-citerne contient de 8 000 à 10 000 litres d'eau.

---

Nous croyons que les intervenants concernés devraient entreprendre une étude pour voir la faisabilité de remplir nos camions-citernes autrement que par de l'eau potable d'aussi bonne qualité.

**Résolutions :**

32. Nous recommandons qu'une «Charte de l'eau» soit élaborée par les groupes concernés par l'eau et l'environnement et soit incluse dans la future politique de l'eau du Québec.
33. Faire connaître et appliquer le règlement A-4 à la ville de Montréal.
34. Faire inclure dans le Code du Bâtiment du Québec toutes les techniques d'économie d'eau et les appareils et dispositifs requis à cet effet.
35. Campagnes de sensibilisation auprès de la population sur le gaspillage et l'économie de l'eau potable.
36. Mettre à l'étude la possibilité d'utiliser une eau de moins bonne qualité pour le lavage des trottoirs et des rues par les camions-citernes dans les municipalités du Québec.

## CONCLUSION

*«La nature ne pardonne pas, n'oublie rien. Des coups, elle peut en supporter mille et rendre soudain non pas oeil pour œil mais apocalypse pour chaque chiquenaude.»*

**Jérôme Deshusses, Délivrez Prométhée**

Le comité Eaux-Aguets du SCFP-301 a tenté sur tous les temps et sur tous les tons, sur plusieurs registres différents de démontrer que face à toutes les atteintes que l'eau et l'environnement subissent, **nous sommes d'avis que nous pouvons collectivement trouver des solutions grâce à cette clé de voûte que constitue la gestion publique**. Sinon nous risquons, dans un monde où tout serait privatisé, de devenir des témoins impuissants relégués au simple rang de consommateurs et n'ayant plus voix au chapitre de ce que l'on consomme (nourriture, air, eau).

Nous savons que la nature n'est pas infinie, que la croissance économique n'est pas le progrès, que la science et la technologie ne résoudront pas nos problèmes, que la nature n'est pas à l'unique disposition de l'être humain, **que nous ne serons jamais en mesure de gérer la planète et ses ressources si on s'en remet à l'appétit des actionnaires de toutes les entreprises soumises à la compétitivité et à la concurrence effrénée entre elles**. Cette voie ne nous mène que vers une dégradation de l'environnement qui atteindra des proportions encore jamais atteintes. Alors, adieu, veau, vache, cochon, couvée, comme disait La Fontaine. Le comité Eaux-Aguets mettra beaucoup d'énergie dans la bataille de l'eau car elle fait partie d'une bataille plus vaste qui est celle de la sauvegarde de l'environnement. Nous vous quittons sur cette sentence de David Suzuki :«Nous sommes la dernière génération à pouvoir sauver la planète!», et nous d'ajouter : vous devez... en faire partie pour le bien des peuples qui l'habitent.

Merci de nous avoir lu et entendu !

Le comité Eaux-Aguets

## RECOMMANDATIONS

1. Que sur le plan local, nous ayons accès à des systèmes durables et solidaires de propriété, d'appropriation, de partage, de gestion, d'usage et de conservation de la ressource-eau.
2. Nous recommandons que l'eau soit reconnue comme bien patrimonial mondial de l'humanité.
3. Nous recommandons que Montréal conserve son savoir-faire dans la gestion de l'eau en maintenant publiques autant la gestion que la propriété des infrastructures.
4. Nous recommandons que Québec facilite, aide et promeut auprès des municipalités la gestion publique des installations.
5. Nous recommandons que pour des raisons d'équité, de salubrité, d'accessibilité, de transparence et de démocratie que les installations de filtration, d'épuration, d'aqueducs et d'égouts soient et demeurent de propriété publique et de gestion publique à Montréal et au Québec.
6. Nous recommandons que Québec et le fédéral, grâce au surplus budgétaire de plusieurs dizaines de milliards de dollars du fédéral, relancent le programme sur les infrastructures de 1994-1998 mais sous gestion publique.
7. Nous recommandons que dans tout programme fédéral-provincial pour des travaux municipaux d'infrastructures que l'accès au financement ne soit en aucune circonstance lié à des programmes de partenariat public-privé.
8. De plus, nous suggérons que les villes et communautés urbaines fassent appel à l'émissions d'obligations publiques pour compléter, outre les subventions fédérales et provinciales, les besoins financiers des travaux prévus.
9. Nous recommandons que la Commission exige du gouvernement du Québec que celui-ci fasse les pressions voulues sur le fédéral pour atteindre les engagements pris à Kyoto.
10. Nous recommandons que le Québec lui-même, au chapitre de la contribution à l'effet de serre, intervienne au niveau des transports car à lui seul, ce secteur contribue à près de 45 % des émissions de CO<sup>2</sup>.
11. Nous recommandons que la Commission exige de la ville de Montréal la mise en place immédiate du plan de réduction de 20 % des GES sur son territoire d'ici 2002 (Montréal ayant adhéré au Club des 20 %).
12. Qu'à cet effet, tous les employeurs d'importance soient tenus d'élaborer des programmes de co-voiturage à l'attention de leurs employés comme vient de le faire la compagnie Bombardier conjointement avec l'AMT.

13. Nous recommandons que la Commission exige de la CUM un plan de réduction des émissions de GES sur son territoire de 20 % d'ici 2002.
14. Nous recommandons que tout le réseau d'interception des eaux usées soit unitaire sur le territoire de la CUM.
15. Que des bassins ou réservoirs soient construits pour emmagasiner l'eau des égouts lors de fortes pluies afin que l'usine d'assainissement puisse les traiter par la suite.
16. Que l'on puisse faire les études pour alimenter en électricité un système à l'ultraviolet plus performant que le physico-chimique à l'aide de turbine ou génératrice captant l'énergie du débit du cours d'eau de l'usine.
17. Que ces mêmes études de faisabilité portent aussi sur l'énergie que l'on pourrait retirer de turbines installées sur la chute de 2 500 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau qui tombe à l'affluent de la station pour réalimenter l'usine par sa propre électricité.
18. Que le gouvernement du Québec harmonise les règlements dans la région métropolitaine quant aux rejets des industries en exigeant de la région de Laval et de la Rive-Sud les mêmes contraintes réglementaires que celles contenues dans le Règlement 87 de la CUM.
19. Que le gouvernement du Québec, que la CUM et que la ville de Montréal exigent des industries l'atteinte du «Rejet Zéro» en se donnant les règlements pour y arriver.
20. Que le schéma d'aménagement de la CUM soit révisé et que la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* y soit intégré avec ses modifications de 1996.
21. Que la ville de Montréal soit tenue de se conformer au schéma d'aménagement de la CUM et que son propre plan d'urbanisme intègre l'ensemble de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.
22. Que Montréal abandonne l'utilisation des pesticides dans ses opérations horticoles.
23. Que Montréal réglemente sévèrement les entreprises d'épandage de pesticides qui oeuvrent sur son territoire.
24. Que Montréal et la CUM exigent la certification environnementale pour les terrains de golfs sur leur territoire.
25. Qu'il y ait une campagne à chaque printemps-été auprès de la population pour les mettre en garde contre l'utilisation des pesticides de tout genre.

26. Interdire l'utilisation des tuyaux en PVC dans nos infrastructures d'aqueducs et d'égouts.
27. Le retrait immédiat des BPC entreposés sur quelque site que ce soit d'installation de filtration et d'épuration d'eau.
28. Rendre obligatoire l'étiquetage pour les aliments manipulés génétiquement.
29. Interdire les expériences de cultures transgéniques dans les champs du Québec pour protéger nos cours d'eau.
30. Favoriser la production de l'agriculture biologique pour contrecarrer les OGM au Québec.
31. Protéger et promouvoir la biodiversité au Québec.
32. Nous recommandons qu'une «Charte de l'eau» soit élaborée par les groupes concernés par l'eau et l'environnement et soit incluse dans la future politique de l'eau du Québec.
33. Faire connaître et appliquer le règlement A-4 à la ville de Montréal.
34. Faire inclure dans le Code du Bâtiment du Québec toutes les techniques d'économie d'eau et les appareils et dispositifs requis à cet effet.
35. Campagnes de sensibilisation auprès de la population sur le gaspillage et l'économie de l'eau potable.
36. Mettre à l'étude la possibilité d'utiliser une eau de moins bonne qualité pour le lavage des trottoirs et des rues par les camions-citernes dans les municipalités du Québec.

## **Documents consultés**

- Bureau d'audience publique en environnement : Transcription des séances publiques et des journées thématiques.
- Manifeste de l'Eau de Ricardo Petrella aux éd. Labor.
- Dossier de presse du comité (Le devoir, La Presse, Le Soleil, Journal de Montréal, The Gazette, Le Monde Diplomatique).
- Stratégies de gestion des gaz à effet de serre de J.A. Prades, R. Loulou, J-P Waaub, Presses de l'Université du Québec.
- Le document de consultation du ministère de l'environnement : La gestion de l'eau au Québec.
- Les documents de soutien aux ateliers de travail de la Commission.
- «Vers l'an 2040», David Suzuki, éditions Libre Expression.
- Portrait régional de l'eau, Montréal région administrative 06, MEQ, avril 1999.

**Recherche et rédaction** : Jacques Cordeau

**Aide à la recherche** : André Vaillancourt et Robert Gervais

**Collaboration** : Serge Bourgon, Ronald Boisrond, André Vaillancourt, Richard Imbeault, Robert Gervais et Sylvain Paquette.

**Traitement de texte, corrections et mise en page** : Julie Belhumeur

**Nous tenons à remercier MM. Jean Lapierre, président, Michel Parent, vice-président, Denis Maynard, secrétaire-trésorier, ainsi que les membres de l'Exécutif et du Conseil syndical pour leur appui, leurs encouragements ainsi que leur confiance manifestée à notre endroit dans cette entreprise.**

## EAU : ARROSAGE ET UTILISATION ABUSIVE

Sur le territoire de la Ville de Montréal, la réglementation restreint et même interdit certaines pratiques concernant l'arrosage et l'utilisation de l'eau. Cette réglementation vise à éviter les abus.

Par exemples :

- Toute fontaine décorative doit être munie d'un système de recirculation d'eau.
- Il est interdit de remplir une piscine entre 8 h et 18 h.
- Il est interdit d'arroser une pelouse entre 8 h et 18 h ou lorsqu'il pleut.
- Il est interdit de laisser ruisseler sur le domaine public l'eau provenant d'un boyau d'arrosage.

L'application du règlement est prise en charge par le Bureau des communications opérationnelles. Des amendes variant entre 100 \$ et 1 000 \$ peuvent être imposées aux personnes qui ne respectent pas le règlement.

Pour renseignement : téléphoner au 872-3434.

Révision : 98/11/25

N.B. : Ce document vous est remis à titre d'information seulement, il n'a aucune valeur légale.

De : cordeau jacques[SMTP:cordeau@SmartNet.ca]

Répondre à : @SmartNet.ca

Date : 3 décembre, 1999 10:46

A : secretariat.eau@bape.gouv.qc.ca

Objet : addenda au memoir #241

Au secrétariat de la commission sur l'Eau du Bape, nous aimerais corriger la résolution #16 de notre mémoire du comité Eaux-Aguets du Scfp-301 en ajoutant cet addenda afin que la recommandation #16 du chapitre 3 et dans la liste finale se lise comme ceci: nous recommandons d'ajouter à l'utilisation actuelle de la méthode physico-chimique, la désinfection par l'ultra-violet en mettant à l'étude la rentabilisation de ce système à l'aide d'une turbine de type au "fil-de-l'eau" à même la "rivière" qui traverse l'usine d'assainissement de la CUM.

Merci, Jacques Cordeau pour le comité "Eaux-Aguets" du SCFP-301